

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2010

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET – Suzanne RICHARD – Jean-Yves FARJON – Bernard MEIER – Madeleine VEILLAS – Marie-France COUDOUR – Sabine FIVET – Emmanuelle BARLERIN – Patrick MOUSSÉ – Gérard REBOULET – Jean-Michel BRISSAY-CHATRE – Daniel CHALOT – Jean-Yves MOISSONNIER.

**ABSENTS** : Nicolas OSSEDAT (excusé) – Cyril EPINAT (excusé).

## CONSULTATION DES CABINETS D'ASSURANCE

Suite à la consultation, deux cabinets spécialisés ont transmis leur offre. C'est GROUPAMA qui est retenu à l'unanimité des membres présents, permettant la réalisation d'une économie de 3.000 € sur la garantie « multirisques » et 820 € sur les véhicules communaux. Une consultation en début de mandat avait déjà permis une très nette diminution des coûts.

## STATION D'EPURATION / CONSULTATION DU MAITRE D'OEUVRE

Compte tenu de la situation dans laquelle se trouve la commune, la DDT accepte exceptionnellement et à la demande du Maire de réaliser le cahier des charges nécessaire à la consultation du maître d'œuvre du projet de la future station et d'analyser les offres pour retenir le prestataire. Dans ce contexte le Maire est autorisé à l'unanimité à consulter plusieurs bureaux d'études spécialisés.

Réunion de travail du 29 octobre 2010 : les rejets de la Fromagerie dans le réseau communal représentent 700 équivalent/habitants supplémentaires et un surcoût de 300.000 € pour la commune. Du fait de la portée intercommunale de l'entreprise (projet initial porté par la CCPU, salariés, éleveurs, TPZ encaissée par la CCPU,...), il est opportun de prévoir un financement partagé entre la Communauté de Communes (principe adopté le 28 octobre 2010), l'entreprise elle-même et la commune.

On peut envisager 50 % de subventions concernant le surcoût (Conseil Général et Agence de l'Eau). Sur 150.000 € restant à financer, la participation pourrait représenter 50.000 € pour chacun des trois partenaires.

L'industriel ne verrait pas d'augmentation particulière sur sa participation annuelle au fonctionnement de la nouvelle station.

Travaux d'assainissement : les travaux de déconnexion de la Fontaine de la Conche débuteront le 15 novembre prochain et se poursuivront avenue du 08 mai et au Grand Chemin.

## AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE « GAEC DES MARAIS »/CHAUSSETERRE

Le GAEC des Marais, à Chausseterre, est soumis à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Puisque la commune de Saint Just se trouve dans un rayon de trois kilomètres de l'exploitation, son Conseil Municipal doit émettre un avis. A l'unanimité, le conseil n'émet pas de remarque particulière.

Une enquête publique se déroule en Mairie de Chausseterre de 14 H à 17 H le lundi 25/10 ; jeudi 04/11 ; mardi 09/11 ; mardi 16/11 ; jeudi 25/11.

## RÉVISION DU REGLEMENT DE BOISEMENT

Le Conseil Général dispose de la compétence « réglementation de boisement » et a délibéré, en juin 2010, la possibilité de mettre à jour ou d'élaborer une réglementation de boisement à l'échelle communale ou intercommunale. Du fait de la lourdeur de la procédure et surtout des dossiers

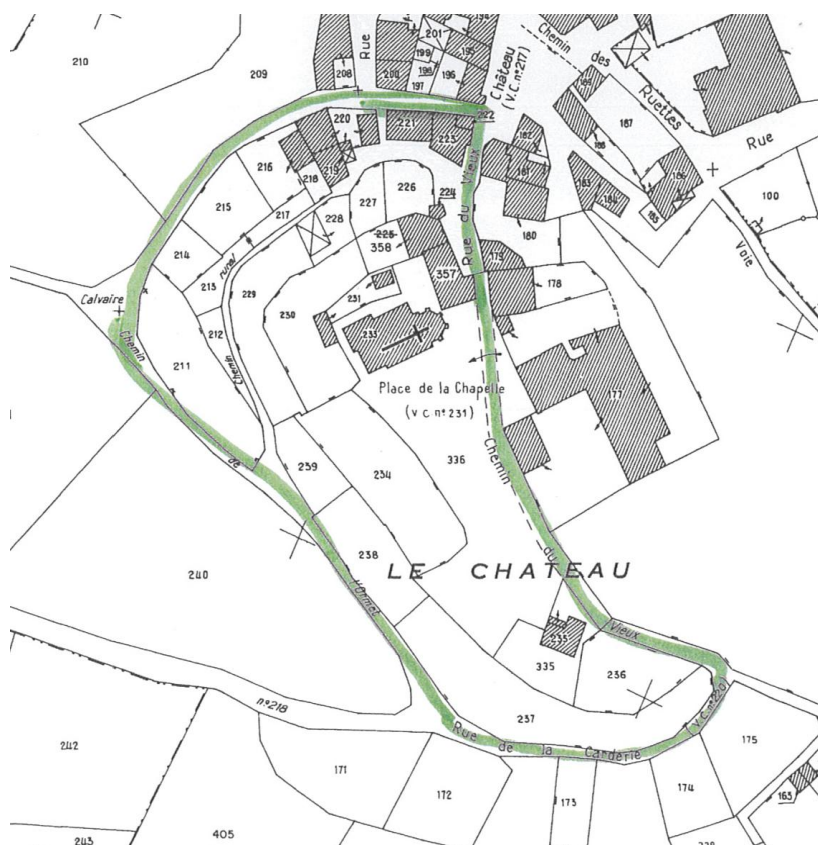
majeurs que l'équipe municipale doit traiter, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite pour l'instant à la proposition du Conseil Général.

## C.C.P.U. / MODIFICATION DES STATUTS

Suite à l'intégration de la commune des Salles, la CCPU n'a pas mentionné la modification du nombre de communes siégeant en communauté de communes. De ce fait, toutes les communes membres doivent à nouveau délibérer pour qu'un nouvel arrêté préfectoral fixant les nouveaux statuts de la CCPU, basé sur 11 communes, et non plus 10, soit à nouveau pris. Une délibération est prise à l'unanimité.

## QUARTIER « LE CHATEAU » / PROJET DE CIRCUITS PÉDESTRES

Monsieur GENEVRIER propose la mise en valeur du secteur du Château par trois sentiers de promenade, empruntant pour deux d'entre eux des chemins existants.





Les thèmes :

- ✗ **« allez au jardin »** : autour du Château (belvédère, chapelle et retable, les douves et jardins, les meurtrières, les enceintes, le vestige de la tour...)
- ✗ **« allez puiser de l'eau »** : jusqu'aux Rivières ; les anciens chemins, les terrasses, les vergers, le lavoir, les coursives, le moulin...
- ✗ **« allez au bois »** : les anciennes fermes à cour fermée, les affleurements rocheux, les bois et les prés, les murets de bord de parcelles, les chemins creux...

Le coût estimatif s'élève à 2.700 € (dont 1.200 € de plaquettes guide/plan ; 1.500 € pour trois panneaux en aluminium traité).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire cette dépense au BP 2011 et solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention et charge Jean-Michel BRISSAY-CHATRE de contacter Monsieur GENEVIER.

## R.A.P.E.

Lieu d'échanges et de rencontres des assistantes maternelles agréées du canton, le « relais des assistantes à la petite enfance » porté par la communauté de communes s'installera dans une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Saint Just (louée par la CCPU) après des petits travaux d'aménagement et de rafraîchissement. Dans l'attente, c'est en Mairie que se tiennent les réunions.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **J.A.L.M.A.L.V.** (Jusqu'à la Mort Accompanyer la Vie) : formation de bénévoles et d'adhérents pour assurer la continuité des interventions de l'association, au Centre Hospitalier de Roanne, en maisons de retraite, à Bonvers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité octroie une subvention de deux cents euros.

- **l'Arche de Noé** (fourrière) : une première convention avait été signée avec la Ville de Roanne. Arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une nouvelle durée de cinq ans. La subvention s'élève à 0,20 €/habitant.

## CHAPELLE DU CHATEAU / DEVIS POUR DRAINAGE

Dans le but d'assainir le mur de la Chapelle du Château (remontées humides à l'intérieur), un drainage est envisagé. Un devis d'un montant de 1.702 € HT a été accepté à l'unanimité. Le Conseil Municipal demande à ce que le Conseil Général de la Loire soit sollicité au titre des enveloppes cantonales 2011.

## QUESTIONS DIVERSES

**Chaudière de l'école** : hors d'usage. Face à l'urgence, trois fournisseurs ont été contactés. Thermi-Service a été retenu, moins-disant, et titulaire du contrat d'entretien des installations de chauffage dans les bâtiments communaux. (coût : plus de 7.000 euros)

**Maison médicale provisoire** : Projet porté par la Communauté de Communes.

Les travaux débuteront d'ici un mois au rez-de-chaussée de l'ancienne Perception. Un ostéopathe y interviendra à raison d'un jour ou deux par semaine dès mars 2011. (deux cabinets seront réalisés sur la surface disponible)

**Piscine / bilan 2010** : résultat constant malgré une météo médiocre en août.

**Section Jeunes Sapeurs-Pompiers des Gorges de la Loire** : remerciements suite à subvention de 100 € accordée lors de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2010.

**Exposition «Roanne Cœur de Cité »** : du 22 octobre au 20 décembre 2010, place des Promenades près des jardins du musée Déchelette.

**Visite du Conseil Général de la Loire** :

Le jeudi 18 novembre 2010, Monsieur le Président du Conseil Général de la Loire visitera notre canton. Il terminera sa journée à Saint -Just salle ERA (sont invitées toutes les associations du canton)

Séance levée vers 22h30